

ETATS-UNIS

Le Tiers-Ordre à Manville. (Rhode-Island)

C'EST une belle et bien bonne paroisse que cette paroisse de Manville au diocèse de Providence. Sous l'action de son zélé pasteur tout y a été créé ou développé pour le bien des âmes. Magnifique couvent dirigé par les Soeurs de Sainte-Anne et donnant l'instruction à la presque totalité des enfants de la localité, Confrérie des Dames de Sainte Anne, Congrégation des Enfants de Marie, Union de Prières, Chevaliers du Sacré-Coeur, Société de Saint Jean-Baptiste etc, etc, tout y est établi, tout y est prospère. Aussi, comme la foi est vivace et la vie catholique intense dans cette population de braves ouvriers qui savent apprécier ce que l'on fait pour eux, et ne marchandent ni les efforts ni les sacrifices pour y correspondre !

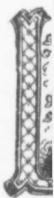
Le Tiers-Ordre avait sa place toute marquée dans un milieu si bien préparé. Depuis quelques années, Monsieur le Curé avait admis à la vêtue et à la profession une soixantaine de personnes qui dès le début se montrèrent de véritables enfants de saint François, très attachés à leur règle, très-zélés à en accomplir les obligations et à profiter des avantages qu'elle leur présente. Jusqu'à présent toutefois il n'avait pas été établi de Fraternité. Une occasion propice entre toutes d'y songer se présenta cette année. Une mission, en effet, vient d'être donnée dans cette paroisse par le Rév. P. Amé, franciscain, du couvent de Montréal. C'était évidemment le moment par excellence de grouper ces Tertiaires isolés et d'ériger la fraternité ! Ainsi fut fait. A l'issue de la mission, la Fraternité des Soeurs fut canoniquement érigée sous le vocable de Sainte Elisabeth, et le Discrettoire constitué ainsi qu'il suit :

Présidente : Mde Gilbert Laporte ; Assistante : Mde Napoléon Cartier ; Maitresse des novices : Mlle Emélie Pothier ; Secrétaire : Mlle Emma Courtemanche ; Trésorière : Mlle Julie Girard ; Discretes : Mde Pierre Desrosiers, Mde Remi Tremblay, Mde Zotique Yel, Mlle Alida Desilet, et Mlle Léona Rouleau.

Avec l'esprit qui anime les membres de cette jeune Fraternité, nul doute qu'elle ne fasse de rapides progrès et n'opère un bien considérable dans la paroisse. Ce sera la plus douce récompense pour le zèle infatigable que M. le Curé consacre à tout ce qui peut contribuer à l'édification de son peuple.

Les hommes appartenant au Tiers-Ordre ne sont pas encore assez nombreux pour être groupés en Fraternité régulière ; mais tout fait espérer qu'avant longtemps une Fraternité de frères viendra se joindre à celle

des S
âmes
Pri
cette
qui tr
chréti
et de
ne pa
les sé



lui pou
Celui-c
faire d
et tous

Le b
naire a
de mes
quand
aussi le
deman

(1) No
sol chino
peut-être